

**Objet**

**Accréditation sous réserve** dans l'avis 2024/10 sous réserve de la transmission des syllabus concernant les diplômes en renouvellement

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par **l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs d'ingénieurs** ;
- Vu la note de synthèse établie par Delphine PAOLUCCI, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du **13 mai 2025**.

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école et lève en conséquence la réserve d'accréditation.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 mai 2025

La présidente,  
Claire PEYRATOUT

